



COMITE SOCIAL TERRITORIAL DÉPARTEMENTAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 MAI 2025

Etaient présents :

Représentants des collectivités (4) :

- Monsieur Jean-Pierre LADRECH, Maire de FIRMI, titulaire,
- Madame Bernadette BELIERES-AZEMAR, Maire de COUBISOU, titulaire,
- Monsieur André BORIES, Maire de GRAMOND, titulaire,
- Monsieur Pierre PANTANELLA, Maire de SAINT-ROME de CERNON, suppléant.

Représentants du personnel (5) :

- Monsieur Frédéric THEURIER (CFDT-Interco), titulaire,
- Madame Solange SENDRAL (CFDT-Interco), suppléante,
- Madame Morgane DELFORGE (CGT), titulaire,
- Madame Fanny FLORY (CGT), titulaire,
- Monsieur Claude CAUBEL (CGT), titulaire.

Etaient absents ou excusés :

Représentants des collectivités :

- Monsieur Maurice BARTHELEMY, Maire-Adjoint de MONTCLAR, titulaire,
- Madame Isabelle CABANETTES, Maire-Adjointe de LASSOUTS, titulaire,
- Madame Nicole ANDURAND-LE GUEN, Maire-Adjointe LE BAS SEGALA, titulaire,
- Monsieur Damien LAURAIN, Maire-Adjoint de SEVERAC d'AVEYRON, titulaire.

Représentants du personnel :

- Madame Virginie LE MENTEC (CFDT-Interco), titulaire,
- Monsieur Jean-Laurent VERDEAUX (CFDT-Interco), titulaire,
- Monsieur Jean-Christophe MASSOL (FO), titulaire.

Monsieur Romain BOUAT, Responsable adjoint du Pôle Ressources humaines – conseil statutaire, assiste à la séance pour assurer les tâches matérielles.

Monsieur Jean-Pierre LADRECH ouvre la séance à 14 heures 00.

Un secrétaire de séance, Monsieur André BORIES, Maire de GRAMOND, et un Secrétaire-adjoint, Monsieur Claude CAUBEL (CGT), sont désignés.



Le syndicat CGT sollicite Monsieur le Président afin de pouvoir rajouter une thématique à l'ordre du jour de la formation spécialisée à la demande unanime des organisations syndicales. En effet, suite au décès d'un agent au sein de la mairie de FIRMI, le syndicat demande la mise en place d'une cellule psychologique afin de pouvoir accompagner les agents qui le souhaitent, pour veiller à leur bonne santé et les conseiller pour faire face au quotidien suite à cet évènement dramatique.

Monsieur le Président indique que par respect pour l'agent dont le décès a affecté l'ensemble du personnel et de l'équipe municipale, il a lui-même, accompagné de Madame la Directrice Générale des Services ainsi que de l'Assistant de prévention, informé les agents qu'une cellule psychologique a été mise en place.

Il précise que l'information a été largement relayée, y compris dans la presse et que la cellule psychologique a également été ouverte aux enseignants de l'école qui le souhaitent.

Monsieur PANTANELLA indique que si le syndicat CGT dispose d'une liste d'agents qui seraient intéressés pour bénéficier de cet accompagnement, il peut la remettre au Président pour la faire remonter et permettre la prise en charge des agents concernés.

Le syndicat CGT précise que la demande ne reçoit pas l'attention qu'elle mérite. Des agents n'ont vraisemblablement pas été informés de la mise en place de cette cellule d'accompagnement alors même qu'ils en ressentent le besoin.

APPROBATION RELEVÉ DES CONCLUSIONS			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Séance du 26 mars 2025			
Collège représentants du personnel	2 CFDT	3 CGT	
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis défavorables et 2 avis favorables du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : La retranscription des observations de la CGT est détournée de son sens, ce qui déforme la réalité de leurs propos. Le syndicat demande une retranscription fidèle des propos et que le dialogue social soit maintenu. Monsieur le Président enjoint les représentants du personnel du syndicat à adresser à la fin de la séance les observations par écrit afin qu'elles puissent être reprises mot à mot.			
Séance du 16 avril 2025			
Collège représentants du personnel	2 CFDT	3 CGT	
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis défavorables et 2 avis favorables du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT s'interroge sur la conformité du secrétaire de séance étant le Président de la séance lui-même. La CGT attire l'attention du CDG12 sur le règlement intérieur du CST notamment le non-respect de l'article 7. Monsieur le Président indique que la réponse à cette question a déjà été apportée lors d'une séance en début d'année. Il rappelle les dispositions de l'article R254-56 du Code général de la fonction publique (ancien article 87 du décret n°2021-571) disposant que : « Lorsque le quorum n'est pas atteint dans un collège ayant voix délibérative, une nouvelle convocation est envoyée dans le délai de huit jours à compter de la première séance aux membres du comité <u>qui siège alors valablement sur le même ordre du jour quel que soit le nombre de membres présents.</u> »			

ANNUALISATION			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de CASSAGNES-BEGONHES			
Collège représentants du personnel	2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 abstentions et 2 avis favorables du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT indique qu'un de leur membre est très affecté par le refus de la mise en place de la cellule psychologique de la collectivité de Firmi et qu'il préfère s'abstenir pour le vote.			
Mairie de VALADY			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CFDT regrette que le planning de l'agente concernée n'ait pas pu être finalisé et transmis par la collectivité. Le syndicat CGT partage cet avis. Les deux syndicats demandent à ce que la communication du planning puisse leur être faite une fois établi.			

ASTREINTES			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de CONQUES			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de MOSTUEJOULS			
Collège représentants du personnel	2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 abstentions et 2 avis favorables du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			



	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de SEVERAC D'AVEYRON			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

AVANTAGES EN NATURE			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de la SEGUR			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Observations : Les représentants du personnel regrettent que l'employeur ne prenne pas en charge la totalité du coût des repas pour les agents.			

COMPTE EPARGNE TEMPS			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Communauté de communes MUSE et RASPES du TARN			
Collège représentants du personnel	2 CFDT	3 CGT	
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis défavorables et 2 avis favorables du collège des représentants du personnel.			
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de MURASSON			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie d'ESPEYRAC			
Collège représentants du personnel	2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 abstentions et 2 avis favorables du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			

INDEMNITES POUR TRAVAIL DES DIMANCHES ET DES JOURS FERIES			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie d'AUBIN			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de BOZOULS			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
SIVU du GUA – Piscine d'AUBIN			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de MARCILLAC-VALLON			
Collège représentants du personnel		3 CGT	2 CFDT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis défavorables et 2 abstentions du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de MONTEILS			
Collège représentants du personnel		3 CGT	2 CFDT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis défavorables et 2 abstentions du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de NAJAC			
Collège représentants du personnel		5	
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Défavorable à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de SAINT-SATURNIN DE LENNE			
Collège représentants du personnel		3 CGT	2 CFDT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis défavorables et 2 abstentions du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de SAVIGNAC			
Collège représentants du personnel		3 CGT	2 CFDT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis défavorables et 2 abstentions du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT dénonce ce système inspiré du secteur marchand, qui vise au final à réduire les coûts de fonctionnement des collectivités, en se servant du personnel comme variable d'ajustement. Le syndicat CGT indique que les services publics, les agents et les populations n'ont rien à gagner à voir se développer ce genre de dispositif.			

MODIFICATIONS DU TEMPS DE TRAVAIL			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Communauté de communes MONTs RANCE et ROUGIER			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de PALMAS d'AVEYRON			
Collège représentants du personnel	2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 abstentions et 2 avis favorables du collège des représentants du personnel.			
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			

ORGANISATION DES SERVICES			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
AVEYRON INGENIERIE			
Collège représentants du personnel	2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 abstentions et 2 avis favorables du collège des représentants du personnel.			
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT indique que le projet présenté manque de clarté.			
Mairie de CASSAGNES-BEGONHES			
Collège représentants du personnel	2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 abstentions et 2 avis favorables du collège des représentants du personnel.			
Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Monsieur BOUAT précise qu'en vertu de l'article L1224-3 du Code du travail « Lorsque l'activité d'une entité économique employant des salariés de droit privé est, par transfert de cette entité, reprise par une personne publique dans le cadre d'un service public administratif, il appartient à cette personne publique de proposer à ces salariés un contrat de droit public, à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires. », pour l'agent concerné disposant d'un CDI auprès de l'APE, la collectivité devra obligatoirement lui préparer un CDI. Cela a été vu en début de semaine avec la collectivité qui a confirmé mettre la procédure en place en ce sens.			



	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de SAINT-AMANS DES COTS			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Les membres de l'instance, représentants des collectivités et du personnel, enjoignent la collectivité à déterminer des périodes durant lesquelles les horaires d'été seront appliqués et non à laisser le choix au regard des températures ou d'autres critères subjectifs comme les alertes canicule.			
Parc Naturel Régional des Grands Causses			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Les membres de l'instance, représentants des collectivités et du personnel, enjoignent l'établissement à déterminer des périodes durant lesquelles les horaires d'été seront appliqués et non à laisser le choix au regard des températures ou d'autres critères subjectifs comme les alertes canicule.			

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de BOR ET BAR			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de MELJAC			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de RULLAC SAINT-CIRQ			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	4		



Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.

Mairie de SAINT-JUST-SUR-VIAUR

Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	4		

Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.

Observations : Le syndicat CGT est en faveur d'une prise en charge à 100 % de la mutuelle santé et de la prévoyance.

RATIOS PROMUS PROMOUVABLES

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de CREISSELS			
Collège représentants du personnel	2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 abstentions et 2 avis favorables du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de NAJAC			
Collège représentants du personnel	2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 abstentions et 2 avis favorables du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de SEGUR			
Collège représentants du personnel	2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 abstentions et 2 avis favorables du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Le syndicat CGT précise que la détermination du taux à 100% n'engage pas la collectivité sur les nominations.			

RIFSEEP			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
CCAS de BARAQUEVILLE - Résidence les FONTANILLES			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
EPA SEBAZAC-CONCOURES			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de CASSAGNES-BEGONHES			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de LAISSAC - SEVERAC L'EGLISE			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de L'HOSPITALET DU LARZAC			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de MONTEILS			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			

	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de PLAISANCE			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie d'ESPEYRAC			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
SIVU REVE AVEC MOI			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Observations : Les élus du syndicat CGT déplorent ce système de rémunération, qui sans véritable transparence, ni équité, vise à l'individualisation de la rémunération des agents. Le tout au détriment de la rémunération indiciaire, qui doit être valorisée régulièrement pour rattraper la perte de pouvoir d'achat. L'augmentation du point d'indice de 3.5% au 01/07/2022, puis de 1.5% au 01/07/2023 n'ont pas couvert le coût de l'inflation. Le syndicat rappelle également que l'IFSE ne peut pas être revue à la baisse si les missions de l'agent n'ont pas évolué.			

SUPPRESSION D'EMPLOIS			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
CCAS - EHPAD de LUGAN – Agent social à TC			
Collège représentants du personnel		3 CGT	2 CFDT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis défavorables et 2 abstentions du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
CCAS - EHPAD de LUGAN – Agent social à TNC 30h			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
CCAS - EHPAD de LUGAN – Agent social à TNC 25h			
Collège représentants du personnel			5
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Abstention à l'unanimité du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Communauté de communes MONTs RANCE et ROUGIER – Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à TNC 9h			
Collège représentants du personnel		3 CGT	2 CFDT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis défavorables et 2 abstentions du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Communauté de communes MONTs RANCE et ROUGIER – Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à TC			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
EHPAD Résidence du Parc de JAUNAC – MONTBAZENS			
Collège représentants du personnel	2 CFDT		3 CGT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 abstentions et 2 avis favorables du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			



	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de PAULHE			
Collège représentants du personnel		3 CGT	2 CFDT
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : 3 avis défavorables et 2 abstentions du collège des représentants du personnel. Avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des collectivités.			
Mairie de RIEUPEYROUX			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Syndicat mixte Tarn Sorgues Dourdou Rance			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

TEMPS PARTIEL			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Communauté de communes du REQUISTANAIS			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Mairie de SAINT CHELY d'AUBRAC			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
SIVOS du Pays Ségali			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			

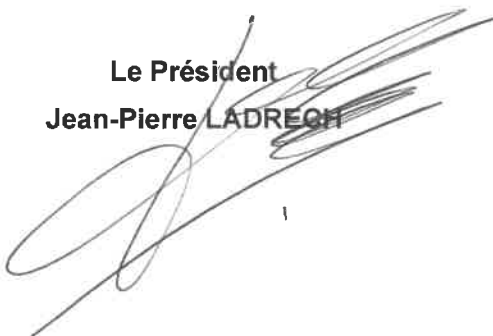
VOYAGES SCOLAIRES			
	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Mairie de MARTIEL			
Collège représentants du personnel	5		
Collège représentants des collectivités	4		
Avis : Favorable à l'unanimité des deux collèges.			
Observations : Le syndicat CGT précise qu'une erreur s'est glissée dans le projet de délibération, la fonction de l'agente concernée n'était pas ATSEM mais Responsable de la production culinaire. Il demande par ailleurs à la collectivité de réaliser un retour auprès de l'instance afin de s'assurer que l'agente ait bien pu récupérer les heures mentionnées.			

Questions diverses :

Aucune question n'a été soumise.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 16 heures 05.

Le Président
Jean-Pierre LADRECH



Le Secrétaire

André BORIES



Le Secrétaire-adjoint

Claude CAUBEL

